



Agression physique : je vous en supplie besoin d'aide !!

Par **Melampe**, le **10/06/2018** à **20:22**

Bonjour,

Un (très) proche a été agressé aujourd'hui même dans la rue ! Il sait qui l'a agressé, c'est une ancienne connaissance rencontrée lors de ses études ! Il y a un témoin (un ami avec lui qui a tout vu mais ne connaît pas l'agresseur) !

Or il s'avère que je connais moi-même l'agresseur, c'est aussi un proche... Je suis aussi vraiment bouleversé par cette histoire... Mon proche agressé va porter plainte mais je voulais savoir : que risque l'agresseur ??? Il est arrivé par derrière, a tapé l'épaule de la "victime" pour qu'elle se retourne et lui a donné un coup de poing ! Mais ce n'est pas un boxeur l'autre n'a pas eu de mal à répliquer, ils se sont battus comme des chiffonniers, finalement pas de gagnant ils ont été séparés et personne n'a eu aucune égratignure...

Le fait que l'agresseur soit venu par derrière (ils se sont croisés par hasard, l'agresseur a cru que la "victime" ne l'avait pas salué, lui avait ainsi manqué de respect pour la provoquer - l'agresseur a attendu cinq minutes puis s'est décidé à taper) est-ce une circonstance aggravante (car préméditation) ??

SVP je suis très très mal j'ai la tête qui va exploser - que risque-t-il ????? Une amende de 750€ ??

Par **Visiteur**, le **10/06/2018** à **21:17**

Bjr

Si pas de blessures, c'est bien cela, dans le cas d'une plainte, bien entendu.

Par **Melampe**, le **10/06/2018** à **21:28**

Merci beaucoup ! Il n'y a donc aucun risque quelconque de détention en prison ?? Qu'en est-il du côté préméditation SVP ?

Enfin (pardon mais il faut que je me soulage) ces plaintes aboutissent-elles souvent ?

Par **Visiteur**, le **10/06/2018** à **21:39**

Oui, elles aboutissent, mais il faudrait qu'il soit multi-recidiviste pour risquer la prison, ou qu'il soit déjà en sursis.

Par **Melampe**, le **10/06/2018** à **23:41**

Si l'agresseur s'excuse, cela peut-il atténuer la sentence ? (si la plainte est portée malgré les excuses) Enfin, l'agresseur a déjà une main courante, déposée contre lui il y a quelques temps à la suite d'un litige familial. QUE RISQUE-T-IL DANS CE CAS ? (et après je ne vous embête plus mais à je suis au bout du rouleau)